

Adresse de la société montagnarde d'Aignan, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société montagnarde d'Aignan, lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 152;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19693_t1_0152_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

tuation, et faire disparaître les orâges qui ont trop long-tems troublé nôtre repos.

Vôtre adresse, législateurs est le chef d'œuvre de la raison, et celui de la justice, nous respirons donc enfin, vous avez abattu le règne affreux de la terreur, vous avés terrassé les hommes de sang, et d'une main courageuse vous avés précipité dans la nuit éternelle du tombeau le règne désastreux des intrigants ; les factieux n'oseront plus lever leurs têtes criminelles, et vous avés établi le règne de la justice.

L'humanité a repris ses droits, le gouvernement révolutionnaire n'intimidera désormais que les conspirateurs et les dilapidateurs, toutes les sociétés populaires n'auront d'autre centre que la Convention nationale, et les sages principes contenus dans votre adresse, établiront la félicité d'un peuple qui vous a confié ses plus grands intérêts.

Continuez législateurs, les glorieux travaux qui vous mériteront des droits certains à notre reconnaissance et à celle de la postérité.

Salut et fraternité.

Suivent 27 signatures.

P

[*La société populaire de Chelles à la Convention nationale, Chelles, le 20 brumaire an III*] (20)

Liberté, Égalité.

Aux représentants du peuple et membres de la Convention nationale.

Citoyens,

La société populaire des sans-culottes de la commune de Chelles vient dans sa séance du 10 brumaire d'entendre avec satisfaction le lecture du décret du vingt-cinq vendémiaire relative aux correspondances et affiliation. La société populaire a applaudit avec enthousiasme et a demandé qu'il soit écrit à la Convention pour la joie dans cette opération en l'invitant à rester à son poste, jusqu'à ce que le dernier tyran ay payé de son forfait. La société jure de nouveau d'être fidèle et d'exécuter les loix et ne reconnoît que la Convention et la soutiendra jusqu'à la mort.

Salut et fraternité.

Les membres de la société ont signé.

Chelles ce 20 brumaire de l'impérissable République française une et indivisible.

Suivent 23 signatures.

q

[*Les membres composant la société montagnarde d'Aignan, Aignan, le 10 brumaire an III*] (21)

(20) C 328 (2), pl. 1455, p. 16.

(21) C 328 (2), pl. 1455, 12.

Montagne resplendissante dont les rayons lumineux éclairent l'univers. Inébranlable rocher sans cesse et vraiment battu par les flots écumants d'une mer soulevée par les furies qu'ont enfanté tous les crimes ; dignes représentants du plus grand peuple de la terre, si vous jurez de mourir à votre poste jusqu'au moment ou la République triomphante donnant la loi à tous ses ennemis pourra jouir sous la garantie de ses victoires, des fruits d'une constitution aussi solide que la paix qu'elle aura dictée. La société populaire d'Aignan vivement pénétrée de l'esprit qui vous anime, jure de n'avoir d'autre guide que les loix que lui dicteront ses sages représentants ; l'œil toujours [*illisible*] sur la conduite liberticide des ennemis de la République, elle renouvelle en ce moment la déclaration de guerre qu'elle a faite aux conspirateurs de toute espèce.

Le lecture de votre adresse a été faite à la tribune, à chaque ligne interrompue par les plus vifs applaudissemens : un membre propose à la société de témoigner à la Convention son adhésion à ses principes, séance tenante la motion est proposée, appuyée, unanimement arrêtée dans un moment dont la brièveté est incalculable.

Illustres représentants, nous savourons depuis quelque tems avec délectation le lait de la liberté et de l'égalité, il nous faut un aliment plus solide : les ennemis de l'intérieur mordent la poussière, que votre courage et votre fermeté fassent éprouver le même sort aux héritiers des crimes de ce monstre dont le nom ne doit plus souiller notre plume.

Vive la Convention.

Par les membres composant la société montagnarde séante à Aignan.

Suivent 26 signatures où tous les membres ont noté « sociétaire » après leur nom.

r

[*Les membres de la société populaire de Rabastens à la Convention nationale, Rabastens, le 10 brumaire an III*] (22)

Liberté, Égalité.

Aux représentants du peuple français,

Les membres de la société populaire de Rabastens du Tarn, toujours fermes et invariables dans leurs principes depuis le premier instant de la Révolution, inaccessibles à tout esprit de parti, s'empressent de vous rendre leur vœu et de jurer un attachement inviolable à la représentation nationale, et à l'unité et indivisibilité de la République.

Des êtres pervers revêtus du manteau de l'hyppocrisie, ont voulu insolentement s'arroger le pouvoir souverain qui n'appartient qu'à la Convention que le peuple à établie pour centre de l'unité.

(22) C 328 (2), pl. 1455, p. 25.